

Règlement du jeu concours d'ELN (Quizz Calendrier à L'Envers)

Article 1 – Objet du Jeu Concours

À l'occasion de la conclusion du « Calendrier de l'Avent à L'Envers », ELN souhaite promouvoir sa visibilité et ses valeurs dans le cadre de l'exécution de son objet, la promotion de l'entreprise sur le territoire.

Article 2 – Organisation :

Entreprendre en Lorraine Nord, association régie par les dispositions du code civil local de la loi de 1908 maintenues en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, organise un jeu concours du Jeudi 11 Février 2021 au Samedi 27 Février 2021.

Article 3 – Participants et conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physiques majeure, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours.

La participation au jeu-concours est gratuite et implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

La jeu concours nécessite de participer au quizz GoogleForms, il est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom et même adresse email).

La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué au maximum qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Article 4 – Vérification des gagnants

La vérification des gagnants aura lieu le Lundi 8 Mars 2021 à 15h00 dans le bureau d'ELN.

La participation au jeu sera validée seulement si toutes les questions obligatoires sont remplies et validées avant le 27 Février 2021.

Un système de notation permet d'établir le classement, chaque question rapporte un certain nombre de points. L'ordre des gagnants sera établi selon les notes obtenues par chacun, en cas d'égalité un tirage au sort sera mis en place entre ces derniers.

(Exemple : 2 personnes ont obtenu un 17/20, ELN procédera à un tirage au sort entre ces 2 personnes pour déterminer qui sera le premier et qui sera le deuxième. Bien entendu ces 2 personnes seront classées après les personnes ayant obtenues un 18 et avant les personnes ayant obtenues un 16.)

Le tirage au sort sera réalisé à partir d'un site de tirage au sort automatique.

ELN contactera les gagnants uniquement par téléphone ou par mail et les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre dans les deux 2 semaines suivants l'envoi de ce courrier électronique et fournir leurs coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les 2 semaines suivants l'envoi de ce courrier électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à la prochaine personne du classement.

Article 5 – Retrait des lots

ELN contactera directement les gagnants et leur remettra les lots dans les plus brefs délais selon les conditions des différents lots. Les lots gagnés ne pourront être échangés ou revendus à un tiers.

Article 6 – Limitation de responsabilité

ELN se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement qui le justifierait, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Aucun remboursement d'aucune sorte ne pourra être réclamé.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière des participants au présent règlement. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du lot par un autre ou exiger le remboursement du lot.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est consultable sur la page Facebook et LinkedIn d'ELN (Post du concours Jeudi 11 Février 2021)

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu concours sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Il ne sera pas constitué de fichier des personnes qui auront participé au jeu concours.

LISTE DES LOTS À GAGNER

Le Quizz sera doté de 20 Lots :

1^{er} lot : Un vol en montgolfière pour 2 personnes (offert par la fondation Laurent Nicoletta)

→ Valeur non identifiée

2^{ème} lot : Un encart publicitaire sur le site d'ELN (durée d'1an) → Valeur 350 euros

3^{ème} lot : Une mallette d'outils (offert par la société SCHMIT SAICA) → Valeur 220 euros

4^{ème} lot : Un bon d'achat de 100 euros valable dans les magasins du centre commercial GERIC participants (offert par le GERIC)

5^{ème} lot : 1 Pack de 10 places pour le Salon à L'Envers 2021 en tant que visiteurs → Valeur 280 euros

6^{ème} lot : 1 Pack de 5 places pour le Salon à l'Envers 2021 en tant que visiteurs → Valeur 175 euros

Du 7^{ème} au 10^{ème} lot : Un bon d'achat de 30 euros valable dans les magasins du centre commercial GERIC participants (offert par le GERIC)

Du 11^{ème} au 20^{ème} lot : Une place individuelle pour le Salon à L'Envers 2021 en tant que visiteurs → Valeur 50 euros